

## Thibault THOMAS 34

---

**De:** Thibault THOMAS 34 <contact@thomas34.fr>  
**Envoyé:** dimanche 9 juin 2024 18:34  
**À:** 'denis.paturle@mjpm92.fr'  
**Cc:** 'Eric THOMAS'  
**Objet:** RE: Clefs du bld exelmans

Bonjour M. PATURLE,

Je déplore que M. Didier THOMAS remette d'actualité ses scénarii fantasques pour tenter de se disculper de ses actes par des **affirmations mensongères** dont le seul but est de créer suspicion, doute et infâmie à mon égard.

Cette attitude de Didier a donné lieu à de nombreux échanges par mail que je tiens à votre disposition.

Maman avait effectivement l'habitude de fermer les meubles à clefs, sauf l'armoire normande et son bureau tant qu'elle vivait dans l'appartement.

Oui, sa démarche était justifiée par la crainte de vol par du personnel ou intervenant extérieur (exemple : livraison, plombier ou autres).

Pourquoi parler de cacher ? puisque les clefs étaient regroupées dans un petit sac en tissu bleu sous une pile de linge de l'armoire normande ou temporairement dans le bureau qui sont dans sa chambre.

Maman n'a jamais cherché à nous dissimuler l'emplacement de ce petit sac et au contraire sortait volontiers en notre présence si besoin les clefs des meubles.

De même, pour le dossier jaune dans l'armoire normande. Ce dossier renferme carnets de chèques, tickets CB, espèces, et autres documents qui n'avaient pas leur place dans les classeurs à levier regroupant le suivi administratif de notre mère (impôts, assurance, AFER, etc).

L'armoire normande est fermée par un cylindre 'ordinaire' à 4-5 goupilles qu'un serrurier peut percer sans difficulté comme ceux des tiroirs intérieurs sans provoquer de dommage.

Modèle de clefs trouvé sur internet pour clarifier mon explication du cylindre. La clef est de type rustique doré.



Les clefs du meuble '3 portes' de la salle à manger, comme les autres clefs de meuble, étaient dans le sac en tissu bleu. Y-a-t-il eu des changements depuis que Maman a quitté l'appartement ? Je l'ignore.

Je vous réaffirme ma disponibilité entière à distance ou en présentielle à votre convenance.

Bien cordialement

Th. THOMAS

---

**De :** denis.paturle@mjpm92.fr <denis.paturle@mjpm92.fr>

**Envoyé :** vendredi 7 juin 2024 18:56

**À :** 'Eric THOMAS' <eric.thomas78000@gmail.com>; 'Thibault THOMAS' <contact@thomas34.fr>

**Objet :** TR: Clefs du bld exelmans

Bonjour  
Ci-joint le dernier échange de mail avec votre frère

Bien Cordialement

**Denis PATURLE**

Mandataire Judiciaire à la Protection du Majeur  
BP 60020  
92362 MEUDON LA FORET Cédex

Email : [denis.paturle@mjpm92.fr](mailto:denis.paturle@mjpm92.fr)

Siret : 841 888 910 00012 APE : 6910Z - CNC N° 1262864

Membre de l'Association des MJPM d'Ile de France

*Cet e-mail contient des informations confidentielles protégées par le secret professionnel. S'il ne vous est pas destiné, nous vous remercions de le détruire immédiatement, sans le copier, ni relever ou transmettre son contenu à quiconque.*

Les informations que vous nous communiquez ont pour objet d'assurer la gestion et le suivi:

- de la représentation juridique, de l'assistance et du contrôle des personnes placées par l'autorité judiciaire sous sauvegarde de justice, curatelle, tutelle ou mandat ad hoc,

- administrative et comptable des personnes placées par l'autorité judiciaire sous sauvegarde de justice, curatelle, tutelle ou mandat ad hoc,

Les informations sont conservées 5 ans à compter de la fin de la mesure de protection. A l'expiration de cette période, les données sont détruites ou archivées de manière sécurisée.

Les destinataires des données sont les membres du personnel dûment habilités, la direction départementale de la cohésion sociale territorialement compétente, les organismes externes en relation avec les personnes protégées ou assistées s'agissant des données strictement nécessaires à la poursuite des relations contractuelles, le versement des prestations dues, ainsi que l'accompagnement médico-social des personnes suivies, les autorités judiciaires compétentes.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification, de limitation, d'effacement aux informations qui vous concernent en vous adressant au cabinet

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés ou que le dispositif de contrôle d'accès n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

---

**De :** D. THOMAS <[didier.thomas78@gmail.com](mailto:didier.thomas78@gmail.com)>

**Envoyé :** vendredi 7 juin 2024 17:29

**À :** [denis.paturle@mjpm92.fr](mailto:denis.paturle@mjpm92.fr)

**Objet :** Clefs du bld exelmans

Monsieur,

Je reviens vers vous concernant:

Le coffre : Maman m'a indiqué que l'ouverture du coffre a été faite pour la dernière fois en présence de Thibault. je vous oriente vers lui concernant la combinaison que je ne connais pas ni son contenu. Concernant l'armoire dans la chambre de Maman, Thibault possède une clé de celle-ci puisque je l'ai retrouvée après son passage dans l'appartement: je prendrai le temps de retrouver le mail actant cet état. Sur le moment, Maman en a été informée et m'a bien indiquée ne pas lui avoir donné cette clé!!!!

Je dispose néanmoins de l'exemplaire de Maman que je pourrai vous remettre lors de l'inventaire.

J'ai également retrouvé dans l'appartement les clés, bien cachées, de la bibliothèque contenue dans une chambre que je vous remettrai.

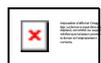
Dans la salle à manger, il y a un meuble 3 portes qui contient de la vaisselle, verres, couverts dont je ne sais pas où sont les clés. sans doute dans l'appartement compte tenu que Maman redoutait le vol par des personnes pouvant s'introduire dans son domicile et cachait beaucoup.

Restant à votre disposition,

Cordialement

Didier

.



Sans virus. [www.avast.com](http://www.avast.com)